

Conditions Générales de Vente

Formations Dubarry Beauté Academy

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La société Dubarry Beauté Academy est immatriculée auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur sous le numéro 93830617683. Son siège social est situé 111 Boulevard Pierre Laugier Bâtiment B 83200 TOULON.

Responsable : Elodie Dubarry
Email : contact@dubarryacademy.fr
Numéro d'activité : 93830617683

La société Dubarry Beauté Academy, en tant qu'organisme de formation, conçoit et dispense des formations liées au bien-être et à l'esthétique, propose des services pour son compte ou pour le compte d'autres organismes de formation.

L'organisme de formation propose également des supports pédagogiques dont la vente est soumise aux présentes conditions générales. Ces supports seuls ne peuvent s'entendre comme des formations au sens de l'article L.6131-1 du Code du Travail.

Suite à la commande d'une formation, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, Dubarry Beauté Academy lui transmet en double exemplaire une convention ou un contrat de formation professionnelle, comme prévu par la loi. Pour les formations, une facture de la totalité des prestations est adressée dès la prise de la commande.

Dubarry Beauté Academy convient avec le client des lieux, des dates et horaires des séances de formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence est envoyée au client.

Pré-requis de formation

Dubarry Beauté Academy spécifie dans ses programmes qu'il n'y a aucun pré-requis demandé pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales.

Durées de formation

Dubarry Beauté Academy spécifie dans ses programmes de formation les durées de formation de chaque formation ainsi que sur les pages du site web présentant les différentes formations.



Objectifs de formation

Dubarry Beauté Academy spécifie dans ses programmes de formation les objectifs de formation de chaque formation ainsi que sur les pages du site web présentant les différentes formations.

Délais d'accès de formation

Compte tenu du délai nécessaire à la constitution et l'envoi du dossier de demande de financement, il est conseillé de faire votre demande au moins 1 mois avant la date de début souhaitée.

Méthodes & outils pédagogiques

L'ensemble des méthodologies pédagogiques utilisées en formation sont présentées dans la "Note méthodologique & méthodes pédagogiques" consultable dans l'onglet Documentation du site web : <https://www.dubarryacademy.fr/documentation/>

Modalités d'évaluation des acquis

- Questionnaire de pré-formation
- Exercice de mise en situation
- Questionnaire de fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Pensez à nous préciser la nature de votre handicap lors de votre inscription afin de nous permettre d'adapter la formation. Retrouvez le livret d'accessibilité sur notre site web : <https://www.dubarryacademy.fr/documentation/>

Conditions financières, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués en euros hors taxes. Ils ne sont pas majorés de TVA en vertu de l'exonération de TVA - Art. 261. 4. 4^a du CGI.

Les prix indiqués sur nos catalogues, flyers ou tout autre support (site web...) n'engagent pas Dubarry Beauté Academy, qui se réserve le droit d'y apporter toutes modifications sans préavis. Seules les offres écrites, transmises par devis et validées par une convention ou un contrat de formation professionnelle, nous engagent vis-à-vis du client.

Pour un client prenant en charge sa formation à ses frais ou en entreprise cliente prenant elle-même en charge la formation de son salarié, le règlement de toute formation est dû à l'inscription. Les propositions envoyées par devis sont valables un mois, à partir de la date de transmission de ce dernier.

Pour les formations inter et intra entreprises, une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail ou par courrier au responsable de l'inscription ou au client qui s'engage à la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.



Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Dubarry Beauté Academy aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Dubarry Beauté Academy.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Dubarry Beauté Academy. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par Dubarry Beauté Academy au client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à Dubarry Beauté Academy au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de la formation, Dubarry Beauté Academy se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire.

Report de date ou changement d'horaires en cours de formation

Aucun report n'est possible dans le cas des formations inter-entreprises.

Pour les formations intra-entreprises, la société cliente ou le Client s'engage à informer par écrit Dubarry Beauté Academy à cette adresse : contact@dubarryacademy.com de toute modification de date, d'horaire ou d'annulation de cours au plus tard 48h ouvrées avant la date de la séance planifiée. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur. En dehors de ce délai, les heures seront facturées.

Les cours particuliers organisés dans les locaux Dubarry Beauté Academy ou chez le client suivent les mêmes règles que les stages intra entreprises ci-dessus.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Sauf cas de force majeure dûment justifié, tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Dubarry Beauté Academy.

Dans le cas d'une formation inter entreprise, pour toute annulation par le client reçu moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire. Toute formation commencée est due en totalité.

Dans le cas d'une formation intra entreprise, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- Avant les 10 jours ouvrés précédant le début de la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire
- Dans les 10 jours ouvrés, 50% du total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire
- Dans les 5 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire

Annulation par Dubarry Beauté Academy :

Dubarry Beauté Academy se réserve le droit d'annuler tout ou une partie de la formation en cas de force majeure (manque de stagiaires ou absence de formateur..) sans dédommagement, ni pénalité versée au client. Le Client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalité. Dans ce dernier cas, le Client sera remboursé des sommes correspondantes au reste des heures prévues par le contrat.

Conditions restrictives

Dubarry Beauté Academy se réserve le droit :

- D'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Confidentialité et communication

Dubarry Beauté Academy, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents, supports pédagogiques et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Dubarry Beauté Academy au Client. Il est notamment interdit de reproduire les supports pédagogiques de manière directe ou indirecte, en partie ou en totalité, de les adapter, de les modifier, de les traduire et de les commercialiser.

Dubarry Beauté Academy s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Dubarry Beauté Academy comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Dubarry Beauté Academy à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapport d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant, à moins qu'il n'ait par écrit manifesté le souhait contraire.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Dubarry Beauté Academy sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 Janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, Dubarry Beauté Academy conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Dubarry Beauté Academy s'engage, sauf accord express du stagiaire pour des besoins spécifiques de l'organisme, à effacer à l'issue des formations toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Renonciation

Le fait, pour Dubarry Beauté Academy de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non-sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel Dubarry Beauté Academy ayant participé à l'exécution de la formation, pendant toute la durée de celle-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à Dubarry Beauté Academy à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventas et les relations contractuelles entre Dubarry Beauté Academy et ses Clients.

Attribution de compétence

En cas de litige survenant entre le Client et Dubarry Beauté Academy, il sera recherché en premier lieu une solution à l'amiable. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal du Commerce de Toulon, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

Document mis à jour le 24 Septembre 2021.